

SECURITE AU TRAVAIL**Public visé :**

Permanents des agences de travail temporaire

Pré requis :

Pas de pré requis

Objectif(s) pédagogique(s) :

A l'issue de la formation les stagiaires seront capables de :

- Faire de la prévention à la sécurité auprès des intérimaires et des entreprises utilisatrices ;
- Faire la différence entre un Accident du Travail, un Accident de trajet et une Maladie Professionnelle ;
- Anticiper les risques professionnels lors des prises de poste des intérimaires afin d'éviter tout litige pouvant aller jusqu'à la faute inexcusable de l'employeur : visite médicale à jour, tests sécurité, s'assurer au préalable que les intérimaires délégués aient bien les habilitations nécessaires ;
- Gérer la première étape des Accidents du Travail, Accident de Trajet et des maladies professionnelles selon les procédures prédéfinies : recueillir les faits, transmettre les documents complétés au siège administratif avec des explications claires et précises selon les situations rencontrées ;
- Mesurer l'impact du taux d'AT/MP sur les marges de l'entreprise.

Durée et modalité d'organisation :

1 journée soit 7 heures

Participants : de 3 à 6 participants

Lieu :

INTWEE RH : 261 rue Ingénieur Sansoube - 74800 La Roche S/Foron - 2^e étage

Accessibilité :

Conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap : ascenseur

Pour toute situation de handicap, merci de nous contacter pour envisager la faisabilité.

Délai d'accès :

Jusqu'à 48h avant le début du module et en fonction des places restantes.

Tarif : 750 € H.T.**Déroulé / contenu de la formation :**

- Les enjeux
- Rappels des obligations et des responsabilités : EU - ETT - Intérimaires
- Les 9 principes généraux de prévention selon le code du travail
- Sensibilisation aux risques professionnels
- Sensibilisation auprès des EU (commercial, études de postes, formations, ...)

Module 1 : L'Accident du Travail :

- Rappel de la définition d'un AT (accident du travail ou accident de trajet)
- Procédure : déclaration d'un Accident du Travail
- Gestion et Instruction d'un Accident du Travail

- Émission des réserves / Contestation d'une décision de prise en charge d'un AT

Module 2 : La Maladie Professionnelle :

- Rappel de la définition d'une Maladie Professionnelle
- Procédure : déclaration d'une maladie professionnelle
- Gestion et Instruction d'une maladie professionnelle

Module 3 : La faute inexcusable de l'employeur :

- Définition
- Les conséquences

Module 4 : Le taux d'AT/MP

- Comment est-il défini ;
- Le compte AT/MP de l'entreprise à la CPAM
- Son impact sur les marges

Moyen d'encadrement (formatrice) :

Patricia Mabboux - Resp.Administrative et Financière d'un Groupe d'agences de Travail Temporaire
Ex-Mandataire déléguée au Conseil d'Administration de la CPAM de la Haute-Savoie
Ex-Mandataire déléguée à la Commission des Recours Amiables de la CPAM Haute-Savoie
Ex-Mandataire déléguée à la Commission de l'Action Sociale de la CPAM Haute-Savoie

Méthodes mobilisées : (Moyens pédagogiques et techniques)

Salle de formation dédié équipée d'un écran Clever Touch 55" Mise à disposition d'un livret de formation ;

Echange et partage : exemples de situations vécues et précises avec leurs conséquences expliquées par la formatrice mais l'expérimentation des participants reste privilégiée ;
Apports méthodologiques illustrés.

Modalités de suivi et d'évaluation :

Contrôle de connaissances et évaluation des acquis au cours de la formation
Enquête de satisfaction
Feuille d'émargement
Remise d'une attestation de présence et certificat de réalisation